

|  |
| --- |
| **Accès au restaurant scolaire** |

L’accès au restaurant scolaire se fait au moyen d’un badge offert aux élèves à leur entrée au lycée.

En cas de perte ou de dégradation, les élèves devront acheter un nouveau badge au prix de 4 € \*.

|  |
| --- |
| **Régime de demi-pension** |

1- Le **forfait 4 jours** : 3,03 € le repas \* (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

2- Le **forfait 5 jours** : 2,95 € le repas \* (lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi)

3-La **prestation** : 3,65 € le repas \* : carte à créditer à l’avance et repas décomptés lors du passage. Pas de passage possible si crédits insuffisants.

*Si vous optez pour le forfait, votre enfant sera par défaut inscrit au forfait 4 jours.*

**Votre choix est modifiable jusqu’au lundi 26 septembre 2022**

*\* Tarifs 2021-2022 sous réserve de modifications*

|  |
| --- |
| **Moyens de règlement** |

* Par chèque bancaire
* Par télépaiement (TIPI) paiement par internet pour les élèves au forfait \*
* Par « Paiement en ligne » pour les élèves à la prestation \*
* Par prélèvement automatique (3 mensualités/trimestre) \*
* Par carte bancaire
* Par espèces
* Par virement sur compte bancaire pour les élèves au forfait

*\* voir annexes jointes*



|  |
| --- |
| **Fonctionnement de la restauration** |

1- **Oubli de badge**: se rendre à la borne située dans le couloir du RDC bâtiment A et imprimer un ticket à usage unique

2- **Remises d’ordre** :

Des remises d’ordres sont accordées dans les cas suivants :

1. De plein droit :

Sortie organisée par l’établissement,

Voyage scolaire,

Stage en entreprise

Fermeture service restauration (décision chef d’Etablissement)

Exclusion définitive ou temporaire

Arrêt des cours pour examen.

Grève (si service de demi-pension fermé)

1. Sur demande écrite de la famille

Intempérie avec annulation des transports scolaires,

Absence pour maladie supérieure à 15 jours consécutifs et sur présentation d’un justificatif,

3-**Changement de régime** : Les changements de régime peuvent intervenir à la fin de chaque trimestre **sur demande écrite**. Pour des raisons familiales ou de santé, une demande en cours de trimestre pourra être étudiée à titre exceptionnel.

|  |
| --- |
| **Nous contacter** |

Téléphone : 02 32 82 52 00 – demander le service intendance

Courriel : int.0762879S@ac-normandie.fr

**AVIS AUX PARENTS D’ELEVES : INFORMATION BOURSES NATIONALES DES LYCEES**

* Pour les futurs élèves de seconde, les demandes ont dû être effectuées en collège.

Une campagne complémentaire a lieu à la rentrée scolaire.

* Pour les autres niveaux : les bourses se renouvellent automatiquement d’une année sur l’autre. Des informations complémentaires peuvent toutefois être demandées.

A chaque fin d’année scolaire (mai), une nouvelle campagne de bourse est ouverte.

Le secrétariat élève vous en communiquera les dates.

Vous pouvez effectuer une simulation de bourse sur le lien suivant :[www.education.gouv.fr/aides-fiancieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-fiancieres-lycee)

**AIDES DU LYCEE**

**En cas de difficultés financières, vous pouvez solliciter parallèlement une aide du lycée. Vous serez alors amené à constituer un dossier.**

**Pièces à fournir :**

* Dernier avis d’imposition
* 2 derniers bulletins de salaire ou autres justificatifs de ressources (ASSEDIC, pension alimentaire, pension invalidité…)
* Dernier relevé des prestations familiales (notification CAF)
* Dernière quittance de loyer
* Remboursement de prêts et/ou crédits
* Echéanciers divers (Téléphonie, Electricité, Eau, Impôts, crédits, surendettement…)

**Le dossier n’est valable que pour l’année scolaire**.

**Participation financière possible dans les domaines suivants :**

* Dépenses relatives aux transports
* Matériels pédagogiques et manuels scolaires
* Sorties et voyages scolaires
* Demi-pension